

SOCIAL

La Maison de l'adolescence veut se développer sur le territoire

À l'occasion de son comité de partenariat, la Maison de l'adolescence de l'Aube a fait le point sur l'évolution de sa structure d'accueil et ses projets.

La Maison de l'adolescence de l'Aube souhaite rester un lieu ouvert et généraliste, un accueil inconditionnel pour toutes les questions se posant à l'adolescence», rappelle Yann Villanné, directeur de la structure troyenne. Quotidiennement, deux accueillants - un éducateur et une personne du secteur médico-social - proposent une écoute gratuite à destination des familles, pouvant être suivie de conseils et d'un accompagnement personnalisé.

« Nous accueillons et accompagnons sans distinction » Yann Villanné

La structure accompagne les adolescents dans tous les domaines de leur vie : éducation, santé, scolarité, juridique, addictologie, loisirs, vie familiale, affective ou relationnelle. Si besoin, elle peut aussi



Yann Villanné, président de la Maison de l'adolescence de l'Aube, et Sibylle Bertail-Fassaert, administratrice.

17 ans, seuls, avec leurs parents ou un autre accompagnateur. « On ob-

peuvent notamment être liés à des problèmes familiaux ou scolaires,

lanné. Mais le directeur ne veut pas cantonner la Maison de l'ado-

claire au questionnement le plus douloureux. »

RENFORCER SA PRÉSENCE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

La volonté de la Maison de l'adolescence, c'est de proposer une prise en charge optimale sur tout le département. Deux permanences ont été lancées en novembre dernier à Arcis-sur-Aube et Romilly-sur-Seine, avec l'appui du Département de l'Aube, de l'Agence régionale de santé (ARS), des municipalités ou de la CAF de l'Aube, entre autres partenaires. L'objectif désormais, c'est la création de permanences à Vendevre-sur-Barse et Ervy-le-Châtel. Il existe aussi des groupes Ent'Parents, échanges autour de l'éducation des enfants, organisés à Bar-sur-Seine, La Chapelle-Saint-Luc et à Troyes.

Mais sur ce dernier point, le bilan est plus contrasté : à Romilly, l'action a notamment dû être arrêtée faute de public. « On doit encore